



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 6 DU 7 JUILLET 2020 CONSULTATION A DISTANCE

Les Membres du Comité Directeur ont été consultés à distance. Les réponses devaient parvenir au Comité Départemental pour le 7 juillet 2020.

Ont répondu à la consultation dans les délais :

Mmes - Nathalie GESSIER – Edith FREY – Bettina KOHLER - Sandra LAMOUCHE – Jeannine MERCIER - Chantal TSCHAEN.

MM. Emmanuel DANGEL - Daniel DESESTRETS – Jérôme DHOLLANDE - Laurent JOLIMET - Geoffroy KAEMMERLEN – Benoit KLEIBER - Pierre KRICK - José MORENO – Gérard NAAS – Patrick OURTILANI - Alain RINGEISEN – Eric RUNSER – Bruno SCHAFFNER – Jean-Luc TOSCH.

N'ont pas répondu à la consultation :

Mme Julie GREGOIRE

MM. Emmanuel CORRADO - Edouard LANDRI.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SAISON 2020-2021

REGLEMENT FINANCIER

AFFILIATION → prise en compte des nouveaux tarifs fédéraux avec part CD fixée

FORFAITS COUPES → suppression de la mention « dont l'engagement est obligatoire » et des tarifs de 300 €/100€, à remplacer par :

- Pour une équipe de niveau national : 300€
- Pour une équipe de niveau régional : 200€
- Pour une équipe de niveau départemental : 100€

LICENCES → ajustement à la nouvelle offre de licence fédérale

	<i>Part FFBB</i>	<i>Part CD</i>
Socle (prix base toute licence)	12€	12€

Extensions pour pratique

Joueur Compet U7àU11	0€	3€
Joueur Compet U12àU15	3€	4€
Joueur Compet U16àU18	12€	5€
Joueur Compet U19 et +	12€	5€

Joueur Loisir U19 et +	7€	0€
Joueur Entreprise U19 et +	7€	5€
Technicien, officiel, dirigeant	0€	2€
VxE (santé, inclusif, tonik) U18	0€	0€ [obligation FFBB]
VxE (santé, inclusif, tonik) U19+	0€	0€

Extensions 2^e club

Prêt type T U16 et +	35€	20€
Prêt type T U14-U15	18€	20€
Prêt type T 13 et -	0€	0€ [obligation FFBB]
AST Compet U16 et +	24€	0€ [obligation FFBB]
AST Compet U14-U15	15€	0€ [obligation FFBB]
AST Compet U13 et -	0€	0€ [obligation FFBB]
AST Entreprise	19€	0€ [obligation FFBB]

Mutation

Pour tout licencié entre 2 clubs	20€	20€ [obligation FFBB]
----------------------------------	-----	-----------------------

Les tarifs des LICENCES HORS CLUB sont fixés par les règlements de la FFBB :

→ licence contact, micro basket, juniorleague3x3, superleague3x3, pass événement, agent sportif (aucune part CD sauf micro basket 6€)

Assurance → à ajouter sur la page tarif licence (à enlever de la page affiliation/cotisations des clubs)

A	2.98
A+option	3.48
B (avec Ind.Jour.)	8.63
B+option	9.13

Approuvez-vous le règlement financier proposé ? OUI NON ABSTENTION

A cette question, les membres du Comité Directeur ont répondu :

OUI : 17 voix NON : 0 voix ABSENTION : 3 voix

Le règlement financier est adopté.

REGLEMENT SPORTIF

NB : Corrections orthographiques/sur la forme/catégories (PRM au lieu DM1...) → non détaillées ici (ne relèvent pas d'un vote)

Art. 30 EMARQUE/FEUILLES

§2 : préciser « le téléchargement préalable de la feuille de marque et l'utilisation du logiciel emarque » sont obligatoires.

Remplacer « l'envoi des feuilles doit être fait par l'envoi du fichier export » par « l'envoi du fichier emarque doit être fait directement sur le logiciel ou, à défaut, par téléchargement sur le site internet de la fédération, avant le mardi suivant la rencontre »

§3 (nouveau) : Si la rencontre a été créée manuellement sur le logiciel emarque, le fichier contenant la feuille PDF doit être envoyé au Comité par email dans les mêmes délais.

§3 (ancien) devient le §4

Art. 32 LICENCES

Nommer la première phrase « §1 » en rajoutant pour le minibasket « où ce nombre est réduit à 8 »

Supprimer toute la section « saisie par les clubs »

Supprimer toute la section « AS et loisir »

Art. 33 LICENCES DEUX CLUBS

supprimer « sauf dans le cadre d'une CTC ou entente

Art. 36 NON PRESENTATION

§2 : (absence de la licence sur le trombinoscope) rajouter, pour le joueur, qu'il peut « fournir une copie numérique de sa licence » en plus de la possibilité de fournir une pièce d'identité.

§3 : supprimer toute la fin de l'article « et l'information sera portée en réserve au verso de la feuille [...] licence. »

Art. 40 BRULAGE

§1 : remplacer « avant le début du championnat » par « avant le premier match de l'équipe ».

Art. 41 VERIF BRULAGE

§4 (changements par les clubs): supprimer « ou s'il n'a pas participé à 50% des rencontres jouées »

§5 (changements par la commission): supprimer « n'a pas participé à au moins 50% des rencontres jouées » par « ne joue pas régulièrement ».

Approuvez-vous les modifications au règlement sportif ? OUI NON ABSTENTION

A cette question, les membres du Comité Directeur ont répondu :

OUI : 17 voix NON : 0 voix ABSENTION : 3 voix

Les modifications au règlement sportif sont adoptées.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

NB : Corrections orthographiques / sur la forme → non détaillées ici (ne relèvent pas d'un vote)

DIVISIONS MASCULINES ET FEMININES (ajout dans toutes les divisions)

On appliquera le ranking (classement inter-poule selon les règlements fédéraux) pour tout repêchage supplémentaire en cas de place vacante dans la division.

**Approuvez-vous les modifications aux règlements sportifs particuliers ? OUI NON
ABSTENTION**

A cette question, les membres du Comité Directeur ont répondu :

OUI : 18 voix NON : 0 voix ABSENTION : 2 voix

Les modifications aux règlements sportifs particuliers sont adoptées.

REGLEMENT COUPE DU CREDIT MUTUEL

Art. 3 ENGAGEMENTS §2 : remplacer engagement « facultatif » par « automatique, sauf avis contraire du club ».
§2 : enlever inscription « payante » pour les équipe 2 de régional/national (gratuit)

Art. 7 PREMIERE PHASE ajouter « le club tiré en premier jouera à domicile si les deux équipes évoluent dans la même division, sinon, la rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe évoluant dans la division inférieure » [c'était le cas uniquement en 2EME PHASE]

**Approuvez-vous les modifications au règlement de la Coupe du Crédit Mutuel ? OUI NON
ABSTENTION**

A cette question, les membres du Comité Directeur ont répondu :

OUI : 18 voix NON : 0 voix ABSENTION : 2 voix

Les modifications au règlement de la Coupe du Crédit Mutuel sont adoptées.

REGLEMENT COUPE TARMAK U15

Art. 3 ENGAGEMENTS : Ajouter « L'engagement est automatique pour toutes les équipes régionales/départementales, sauf avis contraire du club ».
Ajouter « Seules les équipes engagées en championnat peuvent participer à la coupe ».

Art. 5 HANDICAPS : Passer de 15 à 20 POINTS (région vs dép) et de 10 à 15 POINTS (entre chaque niveau dép)

**Approuvez-vous les modifications au règlement de la Coupe Tarmak U15 ? OUI NON
ABSTENTION**

A cette question, les membres du Comité Directeur ont répondu :

OUI : 18 voix NON : 0 voix ABSENTION : 2 voix

Les modifications au règlement de la Coupe Tarmak U15 sont adoptées.

REGLEMENT MINIBASKET

Aucun changement n'est proposé (tout le règlement a été réécrit l'année dernière)

La Secrétaire Générale

Chantal TSCHAEN

Le Président

José MORENO